

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 MAI 2024

Objet : **PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2025 - 2029**

Membres élus présents : M. AROT – MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – BOURSIER – DUMAS - FONTENAT – FRATTA – MME GAIDDON – MM. JOUSSEAU – LUGAND – MME MARVIE – MM. MONNET – MME PREVALET – MM. TOURNIER – TOURNIER-BILLON - VERNE – VIALLO

Membres associés présents : MM. DE LOYNES D'ESTREES – FRENEAT - MAITRE – MULLER

Intervention du Président Fontenat

Dans le cadre de la réforme du cadre budgétaire et financier des chambres, chaque CCIT doit produire un récapitulatif des investissements couvrant une ou plusieurs années, dont le montant total atteint ou dépasse 100 K€. Ce plan doit être adopté par l'assemblée générale.

Concernant la CCIT de l'Ain, le PPI est présenté ci-dessous :

(montant en K€)	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	1 000	1 000	500	0	0	2 500
Immobilisations mises en concession	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0	0	0
TOTAL Emplois	1 000	1 000	500	0	0	2 500
Cession d'actif	0	0	0	0	0	0
Subvention investissement	0	0	0	0	0	0
Emprunt	0	0	0	0	0	0
Prélèvement fonds roulement	1 000	1 000	500	0	0	2 500
Autres à préciser	0	0	0	0	0	0
TOTAL Financements	1 000	1 000	500	0	0	2 500

En application des dispositions relatives au cadre d'organisation budgétaire, comptable et financière que nous abordons dans le nouveau règlement intérieur et en écho avec les comptes de l'exercice écoulé (par le biais de l'affectation de notre fonds de roulement), nous retrouvons dans ce plan pluriannuel d'investissement les grandes lignes stratégiques de notre mandature à savoir le projet de rénovation énergétique du site AFAé 2, la production à des fins d'autoconsommation d'énergie décarbonée grâce à des panneaux solaires pour les sites AFAé 1 et AFAé 2, et surtout le projet de développement de l'hydrogène en tant que carburant sur tous ses aspects (production, stockage, distribution, utilisation et flotte de véhicules adaptés), le tout pour une enveloppe ambitieuse de 2,5 millions d'euros sur plusieurs années.

Il vous est donc proposé d'approuver ce plan pluriannuel des investissements, tels que décrits pour la période couvrant les exercices de 2025 à 2029. Ce plan sera transmis pour avis à la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes.

PF	FB
<i>EB</i>	<i>FB</i>

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 MAI 2024


Objet : **PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2025 - 2029**

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Fontenat approuve le programme pluriannuel d'investissements tels que décrits pour la période couvrant les exercices 2025 à 2029.

- La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :
- Nombre de Membres Élus 36
 - Nombre de Membres en exercice 31
 - Nombre de Membres présents 18
 - Nombre de voix pour 18
 - Nombre de voix contre 0
 - Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

